

**Remplir une fiche Registre Santé et Sécurité au Travail** permet aux personnels et aux usagèr·es de signaler des événements ou situations ayant un impact négatif sur leur santé (physique ou mentale) ou leur sécurité au travail.

Le RSST a une valeur juridique. Il doit être visé régulièrement et des réponses doivent être apportées par la hiérarchie. Si un problème n'est pas résolu, la hiérarchie devient seule responsable des conséquences potentielles.

Les faits doivent être relatés simplement, le plus objectivement possible, sans jugement ni commentaire. La description peut être accompagnée de documents (comme un rapport d'incident) et de propositions de solution ou d'amélioration. Il ne faut pas hésiter à le remplir collectivement, mais avec une fiche par personnel.

### Comment créer un signalement ?

1- Tout d'abord, il faut te **connecter** sur l'ARENA de l'académie <https://si2d.ac-montpellier.fr>

Identifie-toi avec les mêmes identifiants que ta boite mail.

2- Clique sur "**Enquêtes et signalements**" et ensuite sur "**Registre Santé Sécurité au Travail**" à droite.

3 applications correspondent à « Enquêtes et signalements »

Mosaïque Liste

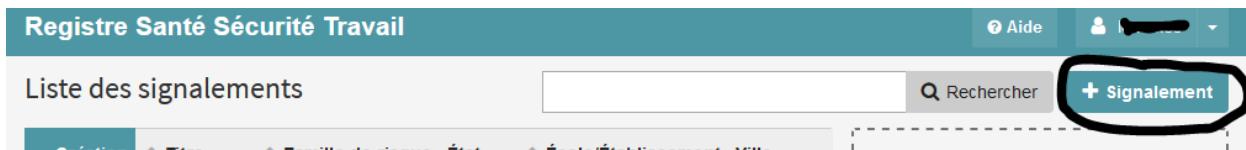


Phare

PPE - Portail du Pôle Enquêtes

Registre Santé Sécurité Travail

3- Une fois sur la page dédiée, clique sur "**+ Signalement**" à droite.



Registre Santé Sécurité Travail

Liste des signalements

+ Signalement

À ce moment, une page d'**informations utiles** apparaît. Clique sur "**je reconnais avoir pris connaissance**".

4- Dans le menu "**famille de risque**" choisis le **type de risques** (même si tu n'es pas sûr·e de la catégorie exacte). Tu peux également choisir ton école/établissement. Il te reste à décrire les faits.

**Important :** Fais une copie du contenu de ton signalement, sous forme de capture d'écran ou de copier/coller, et envoie-la à [syndicat@sudeducation34.org](mailto:syndicat@sudeducation34.org)